

RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement fédéral de réévaluer sa position et de reconduire le Fonds pour le recrutement de policiers sans condition au-delà du 31 mars 2013;

QUE l'Assemblée nationale réitère que la pérennité de ce financement est essentielle au maintien d'initiatives policières visant à lutter contre plusieurs phénomènes criminels, notamment la lutte aux gangs de rue et au trafic de stupéfiants.

COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 15 NOVEMBRE 2012.

Québec, ce quinzième jour de novembre 2012



MICHEL BONSAINT
Secrétaire général de l'Assemblée nationale